

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-036

Délégués titulaires :

Nombre : 88
Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :
Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Mélanie MOUSSOURS, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marie HOLVOËT, Martine BEIGNET, Hélène MAGGIORI, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Michel CALMY, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-Christine ZANONI, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Jean-Philippe FONTUGNE, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Pascale PALARD, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Autorisation au Président de signer le contrat de financement CITEO de mise en œuvre du projet d'optimisation du dispositif de collecte

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-17-09-07 du 17 septembre 2020 portant délégations du Président ;

Considérant l'appel à projet de CITEO de financement de la mise en œuvre du projet d'optimisation de la collecte,

Considérant que le SMICTOM a répondu à cet appel à projet pour obtenir des subventions afin de financer l'optimisation du dispositif de collecte des déchets sur son territoire,

Considérant que l'attribution de subventions par CITEO nécessitera la signature d'un contrat de financement avec le SMICTOM,

Sur proposition du Président ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le contrat de financement de mise en œuvre du projet d'optimisation du dispositif de collecte avec CITEO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 09/10/2024
Date d'affichage le : 09/10/2024



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.